

Mercredi 8 et jeudi 9 décembre 2010



## Soins de premier recours, maisons et pôles de santé : quelle méthodologie, quels outils et quels retours d'expérience français et étrangers ?



**INSCRIVEZ-VOUS AVANT  
LE 8/11/2010  
ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE  
DE 30 € sur le montant TTC  
de votre inscription.**

**> Inscriptions sur [www.decision-sante.com](http://www.decision-sante.com) - Rubrique Formation**

### Renseignements

**Marie-Aline Toubon**

21, rue Camille Desmoulins 92 789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

Tél. : 01 73 28 16 13 - Fax : 01 73 28 16 11

E-mail : [formationdss@fr.cmpmedica.com](mailto:formationdss@fr.cmpmedica.com)

# > Soins de premier recours, maisons et pôles de santé : quelle méthodologie, quels outils et quels retours d'expérience français et étrangers ?

## Mercredi 8 et jeudi 9 décembre 2010

**L**e système de santé est confronté à un enjeu majeur, celui de la réorganisation de l'offre de soins de premier recours. Face à cet enjeu, les différentes formes d'exercice pluri-professionnel sont fortement recommandées et développées sur les territoires.

La loi HPST consacre la notion de médecine de premier recours mais quel est ce «nouveau modèle» de soins de premier recours ?

Cette formation vous permettra de mieux apprécier les enjeux et les dimensions professionnelles des maisons et pôles de santé de premier recours et surtout de vous doter d'une méthodologie solide et d'outils performants pour maîtriser les conditions de réussite d'un projet.

### > OBJECTIFS

- Appréhender le point de vue des ARS et des médecins libéraux en matière de médecine de proximité
- Se doter d'outils théoriques et pratiques en matière de maisons et pôles de santé
- Acquérir les bases et les fondements méthodologiques de la conduite d'un projet en santé
- Eclairer les nouvelles formes d'exercice par des expériences de terrain françaises et étrangères
- Débattre et échanger autour d'un débat sur « Les maisons et pôles de santé : une nouvelle forme d'exercice ? » aux côtés du Conseil National de l'Ordre des Médecins et de la Fédération Nationale des Maisons et de Pôles de santé et de la vice-présidente du conseil régional d'Aquitaine

### > PUBLICS

- ARS, HAS, cadres de l'administration de santé
- Présidents de CME, directeurs d'établissements publics et privés, responsables de pôles, pharmaciens, cadres de soins, infirmier(e)s, médecins libéraux, SSIAD, infirmiers libéraux, professionnels de réseaux de santé, tout responsable en charge d'un projet de santé

### > MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposés, retours d'expériences, échanges avec les experts, remise d'une documentation

### > INTERVENANTS

- Directeurs de l'administration, médecins, professeur d'université, consultant en organisation de la santé, responsable de projet, maître de recherche

# Programme

## Mercredi 8 décembre 2010

**Soins de premier recours :  
quel concept, quelle organisation de  
la recherche de médecine de proximité ?**

**9h00 - 9h30**

Accueil des participants

**9h30 - 10h30**

**Les défis de l'organisation des soins de proximité**

- Pr Jean-Michel CHABOT, *Conseiller médical auprès du directeur, Haute Autorité de Santé (HAS)*

**Médecine de proximité et organisation territoriale :**

**10h30 - 11h30**

**Le point de vue des ARS**

- Dr Arnaud de la SEIGLIÈRE, *Chef projet SROS - Pôle Ambulatoire, Agence Régionale de Santé Ile-de-France*

**11h30 - 12h30**

**Le point de vue des médecins libéraux**

- Dr Djamel DIB, *Président de l'URML Midi-Pyrénées*

**12h30 - 14h00**

Déjeuner

**14h00 - 15h00**

**Le rapport VALLANCIEN « Le bilan des maisons  
et des pôles de santé et les propositions pour leur  
déploiement » : UN AN APRES**

- Guy VALLANCIEN, *Professeur à l'Université de Paris Descartes*

**15h00 - 16h00**

**Maisons et pôles de santé : le point de vue des jeunes  
médecins et la valence universitaire des maisons de santé**

- Stéphane MUNCK, *Président de l'Inter-Syndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale (ISNAR-IMG)*

## Jeudi 9 décembre 2010

**Maisons et pôles de santé : quels outils  
et quels retours d'expérience français  
et étrangers ?**

- Modérateur : Pr Jean-Michel CHABOT

**9h00 - 9h30**

Accueil des participants

**9h30 - 10h30**

**Les pôles de santé**

- Dr Luc DUQUESNEL, *URML des Pays de la Loire, Secrétaire Général de l'UNOF-CSMF*

**10h30 - 11h30**

**« Le conseiller pays de santé » : une expérience innovante**

- Dr Laurent MOREAU, *Directeur Médical, Groupama*

**11h30 - 12h30**

**Maisons de santé et regroupement  
pluri-professionnel : les modèles étrangers**

- Julien MOUSQUES, *Maître de recherche, Institut de Recherche et Documentation en Economie de la Santé (IRDES)*

**12h30 - 14h00**

Déjeuner

**14h00 - 16h00**

**TABLE RONDE**

**Maisons et pôles de santé : une nouvelle forme d'exercice ?**

Modérateur : Pr Jean-Michel CHABOT

- Solange MENIVAL, *Vice Présidente du Conseil Régional d'Aquitaine en charge de la Santé et des Formations sanitaires et sociales*

• Pourquoi les élus participent-ils à la construction de maisons de santé ?

- Dr Pierre DE HAAS, *Président de la Fédération Nationale des Maisons et de Pôles de santé, Maison de Santé de Pont d'Ain*

• Quelles observations sur l'état d'avancement des maisons et pôles de santé ?

• Quel cadre, quel constat ?

- Dr François SIMON, *Conseil National de l'Ordre des Médecins*

• Quelles évolutions des pratiques professionnelles en France ?

## Lieu et moyens d'accès

### Décision & Stratégie Santé-PGP

21, rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

**RER C : Issy Val de Seine – Bus : 39, 129, 323**

**Tramway : T2 – Métro : ligne 12, Corentin Celton**

## Au tarif de

- 1 JOUR : 515,05 € HT (616 € TTC)
- 2 JOURS : 978,26 € HT (1 170 € TTC)

### POUR LA FORMATION :

**Soins de premier recours, maisons et pôles de santé.**  
Mercredi 8 et jeudi 9 décembre 2010

## Participant

Pr  Dr  M<sup>ME</sup>  M<sup>ELLE</sup>  M.

NOM, PRÉNOM \_\_\_\_\_

FONCTION \_\_\_\_\_

pour les praticiens  
uniquement,  
cochez la case qui  
vous correspond

- Praticien exerçant principalement en LIBERAL
- Praticien exerçant principalement comme SALARIES
- Praticien exerçant principalement en établissement HOSPITALIER

SERVICE \_\_\_\_\_

ETABLISSEMENT OU ORGANISME \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TÉL \_\_\_\_\_

E-MAIL (obligatoire) \_\_\_\_\_

## Service gérant l'inscription

NOM DE L'ÉTABLISSMENT \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TÉL \_\_\_\_\_

E-MAIL (obligatoire) \_\_\_\_\_

JE SOUSSIGNÉ (E) \_\_\_\_\_

AGISSANT EN QUALITÉ DE \_\_\_\_\_

**> ENGAGE L'ÉTABLISSMENT PRÉCITÉ À PRENDRE EN CHARGE LES FRAIS AFFÉRENTS À L'INSCRIPTION DE L'AGENT CI-À GAUCHE**

**INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 8/11/2010 ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE DE 30 € sur le montant TTC de votre inscription.**

**J'INSCRIS AU MOINS DEUX AGENTS DE MON ÉTABLISSMENT et je bénéficie d'une remise de 20 % sur le montant total des inscriptions.**

CACHET / SIGNATURE DU RESPONSABLE

FAIT À \_\_\_\_\_

LE \_\_\_\_\_

FACTURE À LIBELLER AU NOM DE \_\_\_\_\_

A retourner par courrier à : **Décision & Stratégie Santé-PGP, Formations & Conférences**  
21, rue Camille-Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux Cedex 9

par fax : **01 73 28 16 11**

par e-mail : **formationdss@fr.cmpmedica.com**

**➤ Ou pré-inscrivez-vous sur [www.decision-sante.com](http://www.decision-sante.com) - Rubrique Formation**

## Conditions générales de vente

### Article 1. INSCRIPTION

Pour être valable ce bulletin doit être daté, signé et accompagné du règlement pour toute inscription individuelle.

Le tarif d'inscription comprend : la participation à la journée de formation, la remise du support de formation, le déjeuner et les pauses.

Il ne comprend pas : le transport et l'hébergement.

### Article 2. PAIEMENT

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation :

- par chèque, à l'ordre de PGP pour les inscriptions individuelles,
- de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation en cas de financement par un organisme collecteur.
- une convention sera établie.

A l'issue de la formation, une facture vous sera adressée (n° d'agrément 11921500392). Une attestation de présence sera adressée à l'établissement, l'entreprise ou l'organisme payeur désigné.

### Article 3. ANNULATION

#### 3.1. Du fait de l'organisme de formation

Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve la possibilité d'annuler la formation jusqu'à trois jours avant la date prévue de la formation. Dans cette éventualité, Décision & Stratégie Santé-PGP se charge d'informer le stagiaire à l'adresse mentionnée dans son bulletin d'inscription. Aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'une annulation du fait de Décision & Stratégie Santé-PGP.

#### 3.2. Du fait du participant

Toute annulation doit nous être confirmée par écrit, un accusé de réception vous sera adressé par retour.

Pour toute annulation survenant :

- moins de 8 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir le coût total de la formation.
- moins de 15 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir 50 % du coût total de la formation.

### Article 4. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un cas de force majeure tel que communément admis par la jurisprudence, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de suspendre la formation.

### Article 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Décision & Stratégie Santé-PGP est l'organisateur de la formation et le titulaire des droits d'auteur afférents. Toute exploitation de tout ou partie du support de formation pour un usage autre que la seule formation du participant doit faire l'objet d'une autorisation écrite et préalable de Décision & Stratégie Santé-PGP.

### Article 6. INFORMATIQUE & LIBERTÉS

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de Décision & Stratégie Santé-PGP.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations qui peut être exercé sur simple demande écrite adressée à Décision & Stratégie Santé-PGP-Département formation - 21 rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux.

### Article 7. LIEU DE JURIDICTION

Pour toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seuls seront compétents les tribunaux de Paris.